

RECOMMANDATIONS POUR LE BUDGET FÉDÉRAL DE 2019



Mémoire prébudgétaire au Comité permanent des
finances de la Chambre des communes par le
Réseau canadien de développement économique
communautaire

30 juillet 2018

Recommandations

Favoriser l'innovation sociale et le sociofinancement

- **Recommandation 1** : Investir 375 millions de dollars pour soutenir les priorités communautaires de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale.
- **Recommandation 2** : Adopter un cadre législatif pour inclure un engagement envers l'innovation sociale et la finance sociale dans l'ensemble du gouvernement fédéral, et créer un conseil d'innovation sociale multisectoriel.
- **Recommandation 3** : Créer un bureau de l'innovation sociale pour promouvoir la collaboration interministérielle lors de la mise en œuvre de la Stratégie et coordonner le compte rendu des progrès.
- **Recommandation 4** : Mettre en place un réseau national de partage de connaissances sur l'innovation sociale.

Rendre les entreprises canadiennes plus productives et concurrentielles

- **Recommandation 5** : Investir 5 millions de dollars sur deux ans pour accroître la capacité des services du Réseau Entreprises Canada aux entreprises à vocation sociale et aux secteurs coopératifs.
- **Recommandation 6** : Fournir un cadre réglementaire favorable accordant aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif une plus grande marge de manœuvre pour adopter leurs modèles d'affaires.
- **Recommandation 7** : Investir 75 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les réseaux d'innovation et les communautés de pratique.
- **Recommandation 8** : Contribuer à la capitalisation des placements de fonds communautaires en finance sociale existants et émergents.

Aider les Canadiens à être plus productifs

- **Recommandation 9** : Investir 15 millions de dollars sur trois ans pour la formation, le déploiement et l'analyse afin d'utiliser des politiques en matière d'approvisionnement social.
- **Recommandation 10** : Mobiliser les intervenants des différents secteurs, y compris les dirigeants communautaires, afin de créer ensemble une stratégie nationale ambitieuse pour des avantages communautaires en matière d'emploi, avec des objectifs clairs et des mesures communes.
- **Recommandation 11** : Étudier la possibilité d'établir un compte transférable, financé par les cotisations des travailleurs, des employeurs et du gouvernement fédéral, dans lequel les Canadiens pourront puiser afin de payer l'apprentissage de toute leur vie et leur maintien en poste.

Assurer la compétitivité du Canada grâce à l'innovation sociale et la finance sociale

Le renforcement la compétitivité du Canada signifie soutenir l'innovation de façon à mettre en valeur les talents, les investissements et les capacités non exploités. Un programme d'innovation inclusif incite la participation du marché du travail dans les populations désavantagées et sous représentées, mobilise la direction locale vers des solutions collaboratives et redirige les capitaux vers des occasions de croissance. L'innovation sociale et la finance sociale sont des approches éprouvées qui peuvent apporter de nouveaux services, produits et processus pour créer des occasions uniques et améliorer le bien-être tout en renforçant la compétitivité du Canada.

L'innovation sociale et la finance sociale permettent à plus de Canadiens d'être productifs, d'offrir de nouvelles occasions d'affaires et d'améliorer la vie des Canadiens vulnérables, créant ainsi une société plus prospère et viable pour tous.

De plus, l'innovation sociale et la finance sociale peuvent être des contributeurs puissants aux efforts du Canada d'adopter une approche globale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Le budget de 2019 devrait donc donner suite aux importants investissements que le Canada a effectués durant les récentes années en innovation technologique et en entreprise avec d'autres investissements importants dans une nouvelle Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale pour le Canada. Cette stratégie pourrait perfectionner de nombreuses pratiques novatrices dirigées par la communauté et qui connaissent déjà une réussite au pays, et ainsi renforcer la compétitivité de nos communautés, augmenter la productivité de notre économie et améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Recommandation 1 : Investir 375 millions de dollars dans les priorités communautaires pour mettre en œuvre la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale.

Recommandation 2 : Adopter un cadre législatif pour inclure un engagement envers l'innovation sociale et la finance sociale dans l'ensemble du gouvernement fédéral, et créer un conseil d'innovation sociale multisectoriel pour offrir des conseils et soutenir la création collaborative de politiques et de programmes pertinents.

Recommandation 3 : Créer un bureau de l'innovation sociale pour promouvoir la collaboration interministérielle lors de la mise en œuvre de la Stratégie et coordonner le compte rendu des progrès. Le Bureau devrait contribuer à la mise à jour de la Politique sur les paiements de transfert pour permettre plus de souplesse et de prise de risque, ainsi qu'encourager tous les ministères à inclure l'innovation sociale dans les programmes de financement fédéraux. Le Bureau devrait également travailler avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux pour entreprendre une campagne de sensibilisation pour promouvoir les concepts et les pratiques d'innovation sociale et de finance sociale en entreprise auprès des Canadiens.

Recommandation 4 : Mettre en place un réseau national de partage de connaissances sur l'innovation sociale pour relier les réseaux régionaux et les centres de recherche avec des organismes à vocation sociale, les investisseurs, les bailleurs de fonds et les chercheurs. Le programme du Québec pour les OLTIS (organisme de liaison et de transfert en innovation sociale) est un modèle utile, incluant un soutien à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).

Rendre les entreprises canadiennes plus productives et concurrentielles

Les entreprises communautaires exploitées par des organismes à but non lucratif, des coopératives et des microentreprises établies par des personnes et des collectivités marginalisées ou consacrées à leur soutien créent de la richesse et répondent aux besoins des collectivités rurales et urbaines. Contrairement aux idées reçues, les entreprises communautaires ont un taux de survie plus élevé que les petites et moyennes entreprises traditionnelles, tout en offrant un rendement financier et social du capital investi positif.

Bien que les lois et les règlements autorisent plus de 90 % des programmes fédéraux de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) à servir les modèles d'entreprises à but non lucratif et hybrides (p. ex. les entreprises sociales), l'accès à ces programmes est généralement limité par les pratiques actuelles, la culture et les mandats. Des investissements visant à moderniser les programmes fédéraux de soutien aux PME et à créer des services supplémentaires de développement sur mesure mettraient ces modèles d'affaires novateurs et nouveaux sur un pied d'égalité.

Recommandation 5 : Investir 5 millions de dollars sur deux ans pour accroître la capacité des services du Réseau Entreprises Canada et leur accessibilité aux entreprises à vocation sociale et aux secteurs coopératifs. En même temps, des efforts de sensibilisation devraient être déployés auprès des hauts fonctionnaires pour garantir des chances égales à d'autres formes de constitution en société.

Recommandation 6 : Fournir un cadre réglementaire favorable accordant aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif une plus grande marge de manœuvre pour adopter leurs modèles d'affaires qui entraînent des conséquences sociales et financières. Cette recommandation devrait comprendre la clarification et la mise à jour des directives de l'Agence du revenu du Canada ainsi que le remaniement du régime d'imposition et d'autres enjeux réglementaires.

Recommandation 7 : Investir 75 millions de dollars sur cinq ans dans les réseaux d'innovation et les communautés de pratique afin d'établir des liens entre les intervenants compétents de l'ensemble des secteurs, comme dans le cadre de l'initiative de l'écosystème des entreprises à vocation sociale dirigée par le Réseau canadien de développement économique

communautaire, le Chantier de l'économie sociale, le Social Enterprise Institute et Buy Social Canada.

Dans leur quête de prospérité et d'incidence sociale, les entreprises sociales, les coopératives et les initiatives de DEC ont besoin d'avoir accès aux marchés et aux capitaux, comme dans le cas de toute autre entreprise lucrative. Le contexte différent de ces types de constitutions en société signifie que les fonds d'investissement devraient être adaptés aux besoins particuliers de chacune.

Recommandation 8 : Contribuer à la capitalisation des placements de fonds communautaires en finance sociale existants et émergents, attribués dans le cadre d'un modèle de gouvernance par les intervenants afin d'assurer la réceptivité aux besoins régionaux et communautaires.

Aider les Canadiens à être plus productifs

La participation au marché du travail est l'une des meilleures façons dont les Canadiens peuvent contribuer à la productivité du pays. Malheureusement, c'est plus facile à dire qu'à faire pour bien des Canadiens qui font face à des obstacles à l'emploi, comme un degré de scolarité peu élevé, des démêlés avec le système de justice pénale, le fait d'être un nouvel arrivant ou la dépendance. Les entreprises sociales et les initiatives de développement économique communautaire (DEC) offrent des possibilités d'emploi et de formation sur mesure aux personnes qui font face à des obstacles à l'emploi. En appuyant les entreprises sociales et le DEC, le gouvernement fédéral pourra accroître la participation au marché du travail des collectivités historiquement défavorisées et en quête d'équité et renforcer notre économie.

Créer des occasions par l'entremise de l'approvisionnement social et des avantages communautaires

La passation des marchés constitue un outil réellement efficace et sous-exploité du gouvernement. Tenir davantage compte des répercussions sociales, environnementales et économiques des dépenses gouvernementales grâce à l'intégration de valeurs sociales aura des retombées positives sur les collectivités et personnes historiquement défavorisées et en quête d'équité, en créant des possibilités de formation et d'emploi accessibles pour les collectivités généralement en marge ou exclues de l'économie.

Des initiatives comme [Buy Social Canada](#), *L'économie sociale, j'achète* et l'ECPAR sont des exemples canadiens inspirants de cette pratique qui gagne rapidement en popularité.

Le budget de 2019 devrait appuyer la lettre de mandat adressée par le premier ministre à la ministre des Services publics et des Approvisionnements en mettant en œuvre des projets pilotes d'achats sociaux pour ainsi miser sur les dépenses actuelles afin d'accroître la productivité.

Recommandation 9 : Investir 15 millions de dollars sur trois ans pour la formation, le déploiement et l'analyse afin d'utiliser des politiques et des projets pilotes en matière d'approvisionnement social pour l'ensemble des choix d'approvisionnement et les investissements pour les infrastructures actuelles du gouvernement du Canada.

Tel qu'il est indiqué dans le rapport de 2015 sur la finance sociale du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes, les initiatives de DEC ont un historique reconnu en matière d'intégration des populations vulnérables à la main-d'œuvre afin de stimuler la productivité du Canada, en investissant dans l'infrastructure communautaire et en créant de nouvelles possibilités d'investissement local pour les membres des collectivités.

Les ententes sur les retombées locales représentent un instrument très utile dans le cadre des initiatives de DEC pour amorcer des projets et créer des possibilités locales. Nous félicitons le gouvernement pour l'exigence sur les avantages communautaires en matière d'emploi annoncée dans le cadre du plan Investir dans le Canada, qui est un important jalon. Mais l'absence de références et d'objectifs de base dans les ententes bilatérales avec les provinces et les territoires signifie que l'effet potentiel du programme est affaibli. Aussi, un ensemble de mesures communes dans les provinces et territoires faciliteraient la comparaison et le suivi des progrès. Le travail de collaboration avec les intervenants des différents secteurs, y compris les dirigeants communautaires, pourrait apporter une stratégie nationale ambitieuse qui établit des objectifs clairs et des mesures communes, et si nécessaire, des mesures incitatives.

Recommandation 10 : Mobiliser les intervenants des différents secteurs, y compris les dirigeants communautaires, afin de créer ensemble une stratégie nationale ambitieuse pour des avantages communautaires en matière d'emploi, avec des objectifs clairs et des mesures communes.

Flexibilité dans le perfectionnement et le développement des compétences

La main-d'œuvre évolue et il faut favoriser davantage la participation des travailleurs et faire correspondre l'éducation avec la demande de la main-d'œuvre. Cela comprend la détermination et le retrait des obstacles organiques et structureux à la participation de la population active.

Les arrangements en matière d'emploi non conventionnels sont de plus en plus dominants. Ce qui pourrait créer un besoin pour une stabilité du revenu novatrice et le maintien des marchés comme un fonds d'épargne transférable, financé par les cotisations des travailleurs, des employeurs et du gouvernement fédéral, dans lequel les Canadiens pourront puiser afin de payer l'apprentissage de toute leur vie et leur maintien en poste.

Recommandation 11 : Étudier la possibilité d'établir un compte transférable, financé par les cotisations des travailleurs, des employeurs et du gouvernement fédéral, dans lequel les Canadiens pourront puiser afin de payer l'apprentissage de toute leur vie et leur maintien en poste.

Remerciements

Le présent mémoire a été préparé par le
Réseau canadien de développement économique communautaire
pour le
Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Les personnes et les organismes suivants sont membre du conseil sur les politiques du Réseau canadien de DEC :

- Lars Boggild, *Vancity Community Investment Bank*, Toronto (Ontario)
- John Buck, *Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC)*, Montréal (Québec)
- Ryan Gibson, *Université de Guelph*, Guelph (Ontario)
- Norman Greenberg, *Alternative Programs for Youth and Families*, Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Lisa Caton, *Momentum*, Calgary (Alberta)
- Marianne Jurzyniec, *Affinity Credit Union*, Saskatoon (Saskatchewan)
- David LePage, *Accelerating Social Impact CCC*, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Carol Madsen, Vancouver (Colombie-Britannique)
- Rupert Downing, *Vancouver Island Community Investment Co-op*, Victoria (Colombie-Britannique)

Réseau canadien de développement économique communautaire

Le Réseau canadien de développement économique communautaire (DEC) est une association nationale d'organismes communautaires, de coopératives, de caisses populaires, de fondations, de municipalités et de citoyens œuvrant pour améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales des collectivités du Canada. Il compte des membres dans chaque région du Canada, y compris dans les collectivités urbaines, rurales, nordiques et autochtones.

Le développement économique communautaire est une initiative lancée par les citoyens pour améliorer les conditions et économiques de leurs collectivités de façon intégrée et inclusive, réduisant ainsi la pauvreté, le chômage et le désavantage social en faisant l'acquisition d'éléments d'actifs et en créant des occasions. Ce qui distingue le développement économique communautaire est sa compréhension de l'interconnexion des enjeux sociaux, économiques et environnementaux et une philosophie selon laquelle les solutions qui ont tendance à être les plus efficaces pour les problèmes complexes auxquels font face les collectivités sont mises en œuvre par les personnes directement touchées.

On peut communiquer avec le Réseau par l'intermédiaire de son site Web (<https://ccednet-rcdec.ca/fr>) ou de son bureau national situé à l'adresse suivante :

59, rue Monfette, C.P. 119E, Victoriaville (Québec) G6P 1J8
Tél. : 819-795-3056 Téléc. : 819-758-2906
info@ccednet-rcdec.ca